

7613257

81

COPIE CERTIFIÉE QU'ELLE A L'ORIGINE

O.T.E. INGENIERIE

1 rue de la Lisière
BP 40110
67403 ILLKIRCH CEDEX
☎ 03 88 67 55 55 • 📠 03 88 66 70 80

OMNIUM TECHNIQUE EUROPEEN

O.T.E.

1, Rue de la Lisière
B.P. 110
67403 ILLKIRCH Cedex

ASJ01

A DUKI200, 45 3265 604



SA au Capital de 1.000.000 €
SIREN 778 770 081

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2009

Le 23 Septembre 2009 à 16 heures, les actionnaires de la Société **OTE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société suite à la convocation qui leur a été adressée par courrier en date du 8 Septembre 2009. Monsieur Jean-Louis KOESSLER, représentant la FIDUCIAIRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Commissaire aux Comptes convoqué par une lettre expédiée en Recommandé Accusé de Réception assiste à la séance. Le Comité d'Entreprise, dûment invité à la réunion, est représenté par son secrétaire, Madame Léa DENTZ.

Les actionnaires sont invités à émarger la feuille de présence à leur entrée en séance. Il est également remis à chaque actionnaire un dossier avec les documents suivants :

- Le Rapport de Gestion du Directoire à l'Assemblée Générale des Actionnaires comportant en annexe les tableaux suivants :
 - Soldes intermédiaires de gestion – Production
 - Analyse du résultat
 - Tableau des dirigeants et des mandats
 - Tableau des participations
 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices.
- Le Rapport du Conseil de Surveillance,
- Le Texte des Projets de Résolutions,
- Le Bilan et Compte d'Exploitation Général au 31 mars 2009.

Monsieur Raymond VINCENT, Président du Conseil de Surveillance, assure la Présidence de l'Assemblée.

Après avoir constaté la présence ou la représentation de 552 actions sur 800, soit 69% des voix, le Président ouvre la séance.

Le Président propose aux actionnaires possédant le plus de voix les fonctions de scrutateurs. Messieurs ISSENLOR et LULLIN acceptent cette fonction. Puis le Président propose de désigner Monsieur Philippe HAAS comme Secrétaire de Séance. Cette désignation est acceptée par Monsieur HAAS ainsi que par le Bureau.

La fiche de présence ainsi que les pouvoirs sont remis au Bureau. Le Président informe les actionnaires que l'ensemble des droits à l'information des actionnaires a été respecté.

Le Président rappelle l'Ordre du Jour de la présente Assemblée :

1. Rapport de Gestion du Directoire pour l'exercice 2008/2009,
2. Rapport du Conseil de Surveillance,
3. Rapport Général et Spécial du Commissaire aux Comptes,
4. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos au 31.03.2009,
5. Quitus au Directoire,
6. Quitus au Conseil de Surveillance,
7. Quitus au Commissaire aux Comptes,
8. Approbation des Conventions,
9. Affectation des Résultats,
10. Renouvellement au Conseil de Surveillance,
11. Rémunération du Conseil de Surveillance.

Puis Monsieur VINCENT passe au point 1 de l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Jean-Ernest KELLER, Président du Directoire, qui procède à la lecture commentée du rapport de gestion du Directoire pour l'exercice écoulé.

Messieurs Jean-Francis BOSCATO, Daniel GOLLY, Denis HAMMAN, Raymond RICHTER et Germain SCHMITT arrivent pendant la lecture du rapport du Directoire, portant le nombre de voix présentes ou représentées à 794 sur 800, soit 99,25% des voix.

Monsieur KELLER répond ensuite aux questions qui lui sont posées avant de rendre la parole au Président de Séance qui donne lecture du Rapport du Conseil de Surveillance.

Monsieur VINCENT donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Louis KOESSLER, représentant le Commissaire aux Comptes pour la lecture des rapports suivants :

- Le rapport général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2009,
- Le rapport spécial sur les opérations visées par l'article 92 du décret du 23 mars 1967, effectuées au cours de l'exercice.

Puis, à l'issue de la lecture de ces rapports et en l'absence des questions complémentaires, le Président propose de passer aux votes des résolutions :

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, des rapports du Conseil de Surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : QUITUS AU DIRECTOIRE

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Directoire pour l'exercice 2008/2009 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 794 voix à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : QUITUS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008/2009 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

4ème RESOLUTION : QUITUS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2008/2009 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

5ème RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions et opérations qui y sont citées.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

6ème RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée des Actionnaires, vu l'existence de sommes disponibles ainsi constituées :

- Report à nouveau de l'exercice précédent	:	400.353,24 €
- Bénéfice de l'exercice	:	<u>370.750,61 €</u>
Soit un total de	:	771.103,85 €

Décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende à raison de 300 € par action	:	240.000,00 €
- Report à nouveau	:	531.103,85 €

TOTAL	:	771.103,85 €

Les dividendes seront mis en paiement dès approbation de la présente résolution par l'Assemblée et sous réserve des délais nécessaires à la mise en application du prélèvement à la source des contributions sociales et des options individuelles de prélèvement libératoire.

Le versement des dividendes sera effectué comme suit :

- pour les détenteurs de 10 parts ou moins : versement de la somme intégrale sur le Compte-courant d'Associé après prélèvements sociaux et, en cas d'option, prélèvement libératoire de l'impôt.
- pour les détenteurs de plus de 10 parts, la somme après déduction des prélèvements sociaux sera affectée comme suit :
 - 50% de la somme après prélèvement libératoire de l'impôt, en cas du choix de cette option, seront versés au compte-courant
 - les autres 50% seront portés dans un compte-courant « bloqué non rémunéré a priori » et laissé ainsi à la disposition de la trésorerie de l'entreprise. Le déblocage de cette somme pourra être proposé en réunion d'associés par le Directoire et se fera au plus tard au fur et à mesure de la vente des parts ayant donné lieu à ce blocage de dividendes.

En application des dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée est informée que le montant total des distributions de dividendes ouvre droit à l'abattement de 40 %.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée est informée que le montant global des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se répartit comme suit :

<i>Exercice Clos le</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Dividende net par part</i>
31/03/2008	360.000 €	450 €
31/03/2007	247.800 €	350 €
31/03/2006	212.400 €	300 €

Les montants distribués au titre de ces trois exercices bénéficiaient intégralement de l'abattement de 40 %.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

Avant de passer au vote des résolutions suivantes concernant les mandats du Conseil de Surveillance, Monsieur VINCENT rappelle que les mandats de Messieurs Jean-Marcel BERTHET et Pierre GUTTER viennent à échéance avec la présente Assemblée et qu'il conviendra de pourvoir à leur remplacement. Monsieur VINCENT précise par ailleurs qu'en application de la Charte d'Associés, il sera également amené à céder ses parts dans les semaines qui suivent l'Assemblée, et qu'il ne pourra donc plus siéger au Conseil. En conséquence, monsieur VINCENT demande à être également remplacé au Conseil de Surveillance au cours de cette Assemblée.

A la suite de ces précisions, Monsieur VINCENT demande s'il y a des candidatures pour le poste devenu vacant de Monsieur BERTHET.

En présence d'un seul candidat, Monsieur Jean-Claude FOURNERET, Monsieur VINCENT propose au vote la résolution suivante :

7ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer Monsieur Jean-Claude FOURNERET comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Marcel BERTHET, dont le mandat expirait avec la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012/2013.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

Puis Monsieur VINCENT demande s'il y a des candidatures pour le poste devenu vacant de Monsieur BERTHET.

En présence d'un seul candidat, Monsieur Roger HARTZ, Monsieur VINCENT propose au vote la résolution suivante :

8ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer Monsieur Roger HARTZ comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Pierre GUTTER, dont le mandat expirait avec la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012/2013.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

Pour terminer, Monsieur VINCENT demande s'il y a des candidatures pour son propre poste.

En présence d'un seul candidat, Monsieur Germain SCHMITT, Monsieur VINCENT propose au vote la résolution suivante :

9ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires ayant pris acte de l'impossibilité pour Monsieur Raymond VINCENT de continuer à exercer son mandat au cours de l'exercice 2009/2010, suite à la cession à intervenir de ses actions, décide et en accord avec ce dernier, de le remplacer avec effet à l'issue de la présente Assemblée et de nommer Monsieur Germain SCHMITT comme membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de Monsieur Germain SCHMITT prendra fin à la date à laquelle expirait le mandat de Monsieur VINCENT, soit lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009/2010.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

Après que les trois membres élus aient remercié l'Assemblée pour la confiance qui leur a été accordée, Monsieur VINCENT reprend la parole pour le dernier point à l'ordre du jour et le vote de la dernière résolution :

10ème RESOLUTION : REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'allouer au Conseil de Surveillance des jetons de présence pour un montant de 22.000 € au titre de l'exercice 2009/2010.

La résolution est adoptée par 794 voix, à l'unanimité.

A la suite de ce vote, Monsieur KELLER demande la parole pour remercier Messieurs VINCENT, BERTHET et GUTTER pour leur contribution tout au long de leurs mandats au Conseil de Surveillance. Il se félicite de l'excellente collaboration, et plus particulièrement avec Raymond VINCENT tout au long des douze années de Présidence.

Puis, plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des Actionnaires pour leur assiduité à cette Assemblée et clôt la réunion à 17 h 15.

Fait à ILLKIRCH le 30 Septembre 2009

Raymond VINCENT,
Président

Olivier ISSENLOR,
Scrutateur

Philippe HAAS,
Secrétaire

Patrick LULLIN,
Scrutateur